



CDDH(2019)R91ab
Strasbourg, le 21 juin 2019

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME (CDDH)

RAPPORT ABREGE

91^e réunion

Strasbourg, 18–21 juin 2019

Échéances pour d'éventuelles contributions
(telles qu'adoptées par le CDDH lors de sa 91^e réunion, 18–21 juin 2019)

Lundi 15 juillet 2019 avant 18h :

1. à envoyer à DGI-CDDH@coe.int : propositions de rédaction concernant le Rapport, provisoirement adopté par le CDDH en juin 2019, sur les mesures prises par les Etats membres pour la mise en œuvre des parties pertinentes de la Déclaration de Bruxelles ([CDDH\(2019\)17Rev](#)) ;
2. à envoyer à DGI-CDDH@coe.int : propositions de rédaction concernant les éléments suivants, provisoirement adoptés par le CDDH en juin 2019 ([CDDH-BU\(2019\)R101Addendum](#)), qui résultent de la Déclaration de Copenhague et qui devraient être reflétés dans la Contribution du CDDH à l'évaluation prévue par la Déclaration d'Interlaken :
 - *analyse exhaustive de l'arriéré de la Cour européenne des droits de l'homme ;*
 - *traitement rapide et efficace des affaires, en particulier des affaires répétitives pendantes devant la Cour, par des règlements amiables ou déclarations unilatérales et*
 - *situation des juges de la Cour après la fin de leur mandat*

L'avant-projet de Contribution sera ensuite envoyé au DH-SYSC et au CDDH le lundi 16 septembre 2019, avec la possibilité pour les Etats membres d'y réagir par des propositions de rédaction à envoyer jusqu'au lundi 7 octobre 2019 ;

Lundi 16 septembre 2019 avant 18h :

3. à envoyer à DGI-CDDH@coe.int : propositions de rédaction concernant la sélection de bonnes pratiques nationales sur l'institution de l'Ombudsman ([Recueil de bonnes pratiques](#)) qui accompagnera le projet de Recommandation R(...) [2019] du Comité des Ministres aux Etats membres relative au développement de l'institution de l'Ombudsman ;

Lundi 7 octobre 2019 avant 18h :

4. à envoyer à DGI-CDDH@coe.int : propositions de rédaction concernant le projet de Contribution du CDDH à l'évaluation prévue par la Déclaration d'Interlaken ;

Lundi 14 octobre 2019 avant 18h :

5. à envoyer à DGI-CDDH@coe.int : propositions de rédaction concernant la version consolidée (que le Secrétariat aura envoyée avant le 1^{er} septembre 2019) de l'avant-projet d'Etude de faisabilité sur des travaux du CDDH relatifs à l'interdiction du commerce des biens utilisés pour la torture et la peine de mort ;
6. À envoyer à SOGI@coe.int : propositions de rédaction concernant la version consolidée (que le Secrétariat aura envoyée avant le 1^{er} septembre 2019) de projet de Rapport sur le suivi de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

1. Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a tenu sa 91^e réunion du 18 au 21 juin 2019 à Strasbourg sous la présidence de M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne). L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté, figure à l'Annexe I. La liste des participants est reproduite à l'Annexe II.

2. Au cours de cette réunion, le CDDH a, en particulier : ^{1 2}

- (a) adopté ses commentaires sur la Recommandation de l'Assemblée parlementaire 2145(2019) - *La déchéance de nationalité comme mesure de lutte contre le terrorisme : une approche compatible avec les droits de l'homme ?* (voir Annexe III) ;
- (b) adopté ses propositions pour le projet de Programme intergouvernemental d'activités 2020–2021 (voir Annexe IV) ;
- (c) en ce qui concerne le **système de la Convention européenne des droits de l'homme** :
 - (i) adopté provisoirement les chapitres suivants du futur Rapport du CDDH sur la place de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'ordre juridique européen et international :
 - *Méthodologie d'interprétation de la Cour européenne des droits de l'homme et son approche du droit international* (thème 1, sous-thème i) ;
 - *Interaction entre les résolutions du Conseil de Sécurité et la Convention européenne des droits de l'homme* (thème 1, sous-thème iii) ;
 - *Interaction entre le droit international humanitaire et la Convention européenne des droits de l'homme* (thème 1, sous-thème iv) ;
 - *Le défi de l'interaction entre la Convention et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels les États membres du Conseil de l'Europe sont Parties* (thème 2) ;
 - (ii) adopté son projet de Recommandation Rec(2019) ... du Comité des Ministres aux Etats membres sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle, accompagné d'une sélection de bonnes pratiques nationales (CDDH(2019)R91Addendum 1) ;
 - (iii) adopté provisoirement³ son Rapport sur les mesures prises par les Etats membres pour la mise en œuvre des parties pertinentes de la Déclaration de Bruxelles (CDDH(2019)R91Addendum 2) ;

¹ S'agissant de la mention « *Macédoine du Nord* » utilisée dans le présent document, la République de Bulgarie a fait part de sa position selon laquelle « *le seul nom constitutionnel de l'État est celui de République de Macédoine du Nord et il devrait être utilisé erga omnes* ».

² En réponse, la Délégation de la Macédoine du Nord a indiqué que « *le nom complet du Pays s'intitule la République de Macédoine du Nord et que l'appellation abrégée est Macédoine du Nord. Les deux formes sont correctes et utilisées conformément aux règles établies et aux pratiques des organisations internationales, y compris le Conseil de l'Europe, et sur la base du principe d'égalité et des droits souverains des États* ».

³ Il a été décidé d'adopter ce texte par procédure silencieuse le 15 juillet 2019 à 18h00. Si des Etats membres envoient des *propositions de rédaction* avant cette date, le Secrétariat les soumettra au Président et au Bureau.

- (iv) adopté provisoirement⁴ le projet d'éléments additionnels suivants résultant de la Déclaration de Copenhague qui devraient être reflétés dans la *Contribution du CDDH à l'évaluation prévue par la Déclaration d'Interlaken* :
- *analyse exhaustive de l'arriéré de la Cour européenne des droits de l'homme* ;
 - *traitement rapide et efficace des affaires, en particulier des affaires répétitives pendantes devant la Cour, par des règlements amiables ou déclarations unilatérales et*
 - *situation des juges de la Cour après la fin de leur mandat* ;
- (v) procédé à un échange de vues approfondi sur le projet d'éléments résultant de la Déclaration de Copenhague concernant les requêtes interétatiques qui seront reflétés dans la *Contribution du CDDH à l'évaluation prévue par la Déclaration d'Interlaken* et décidé d'y revenir à sa prochaine réunion à la lumière des propositions de son Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) ;
- (d) en ce qui concerne **le développement et la promotion des droits de l'homme** :
- (i) adopté son Rapport identifiant des bonnes pratiques et formulant des propositions visant à améliorer la mise en œuvre des droits sociaux en Europe (CDDH(2019)R91Addendum 3) ;
 - (ii) adopté son projet de Recommandation R(...) [2019] du Comité des Ministres aux Etats membres relative au développement de l'institution de l'Ombudsman, accompagné d'une sélection de bonnes pratiques nationales⁵ (CDDH(2019)R91Addendum 4) ;
 - (iii) adopté son Guide pratique concernant les alternatives à la rétention dans le contexte des migrations : favoriser l'efficacité en termes de résultats (CDDH(2019)R91Addendum 5) ;
 - (iv) adopté son Guide de bonnes et prometteuses pratiques sur la manière de concilier la liberté d'expression avec d'autres droits et libertés, notamment dans les sociétés culturellement diverses (CDDH(2019)R91Addendum 6) ;
 - (v) échangé des vues sur son avant-projet d'Etude de faisabilité sur des travaux du CDDH relatifs à l'interdiction du commerce des biens

⁴ Des propositions de rédactions peuvent être envoyées au Secrétariat d'ici le 15 juillet 2019. Le Secrétariat en tiendra compte dans le projet de texte qu'il enverra d'ici le 16 septembre 2019. Les experts du DH-SYSC et du CDDH auront ensuite la possibilité d'envoyer des propositions de rédactions sur cette dernière version jusqu'au 7 octobre 2019.

⁵ S'agissant de la sélection de bonnes pratiques nationales, des propositions de rédactions peuvent être envoyées au Secrétariat d'ici le 16 septembre 2019.

utilisés pour la torture et la peine de mort et décidé de la procédure en vue de son adoption⁶ ;

- (vi) échangé des vues sur son projet de Rapport sur le suivi de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre et décidé de la procédure en vue de son adoption⁷ ;
 - (vii) assisté à une démonstration de la Plateforme numérique sur les droits de l'homme et les entreprises et pris note des réponses reçues à ce jour au questionnaire diffusé en janvier 2019 (document CDDH(2019)01) tout en encourageant l'envoi d'autres réponses ;
 - (viii) échangé des vues avec M. Jan KLEIJSEN, Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité (DGI) ;
 - (ix) échangé des vues la Conseillère et avec le Rapporteur du CDDH pour **l'égalité de genre** sur les aspects d'égalité de genre présents dans les droits de l'homme ;
 - (x) tenu l'Atelier du CDDH sur la protection des victimes d'actes terroristes, organisé sous l'égide de la Présidence française du Comité des Ministres (voir le Programme à l'Annexe V) ;
- (e) en ce qui concerne la **bioéthique**, pris note des travaux en cours au sein du Comité de bioéthique (DH-BIO), en particulier de ses propositions d'activités pour le prochain biennium et de son projet de Plan d'action stratégique 2020–2025 ;
 - (f) pris note des informations fournies par ses **points focaux** auprès d'autres instances ;
 - (g) décidé des **personnalités** à inviter à ses prochaines réunions ;
 - (h) échangé des vues sur l'état des signatures et ratifications des **conventions** dont le CDDH a la charge ;
 - (i) pris note de l'état actuel des **publications des travaux** du CDDH ainsi que des publications envisagées (Annexe VI) ;
 - (j) adopté son **calendrier** des réunions pour le second semestre 2019 ainsi que son avant-projet de calendrier pour le biennium 2020–2021 (Annexe VII).

* * *

⁶ Une version consolidée du texte sera envoyée aux États membres le 1^{er} septembre 2019. Les États membres peuvent envoyer des propositions de rédaction jusqu'au 14 octobre 2019 à 18h00.

⁷ Une version consolidée du texte sera envoyée aux États membres le 1^{er} septembre 2019. Les États membres peuvent envoyer des propositions de rédaction au Secrétariat OSIG jusqu'au 14 octobre 2019 à 18h00.

Annexe I

Ordre du jour*(91^e réunion du CDDH, 18–21 juin 2019)*

	POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX
<u>CDDH(2019)04Rev</u>	Annotations sur les projets d'ordre du jour et d'ordre des travaux
<u>CDDH(2018)R90</u>	Rapport de la 90 ^e réunion du CDDH (27–30 novembre 2018)
<u>CDDH-BU(2019)R101</u>	Rapport de la 101 ^e réunion du Bureau (Helsinki, 15–17 mai 2019)
	POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
<u>CDDH(2019)05</u>	Texte des Recommandations et éléments pour d'éventuels commentaires
	POINT 3 : MISE EN OEUVRE DU MANDAT DU CDDH POUR 2018-2019 ET PRÉPARATION DE 2020-2021
CDDH(2019)04Rev, Annexe IV	Mandats actuels du CDDH, du DH-SYSC et du DH-BIO (biennium 2018–2019)
CDDH(2019)04Rev, Annexe V	Propositions du Secrétariat pour les projets de mandat du CDDH et du DH-SYSC pour le biennium 2020-2021
	POINT 4 : SYSTÈME DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME
	4.1 Place de la Convention dans l'ordre juridique européen et international (DH-SYSC-II)
<u>DH-SYSC-II(2019)R6</u>	Rapport de la 6 ^e réunion (22–24 mai 2019)
<u>DH-SYSC-II(2018)23</u>	Chapitre du Thème 1, sous-thème i) : Méthodologie d'interprétation de la Cour européenne des droits de l'homme et son approche du droit international, tel qu'adopté provisoirement lors de la 4 ^e réunion du DH-SYSC-II en septembre 2018
<u>DH-SYSC-II(2018)25</u>	Chapitre du Thème 1, sous-thème iii) : Interaction entre les résolutions du Conseil de Sécurité et la Convention européenne des droits de l'homme, tel qu'adopté provisoirement lors de la 4 ^e réunion du DH-SYSC-II en septembre 2018
<u>DH-SYSC-II(2019)35</u>	Chapitre du Thème 1, sous-thème iv) : Interaction entre le droit international humanitaire et la Convention européenne des droits de l'homme, tel qu'adopté provisoirement lors de la 5 ^e réunion du DH-SYSC-II en février 2019

<u>DH-SYSC-II(2019)36</u>	Chapitre du Thème 2 : Défi de l'interaction entre la Convention et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels les États membres du Conseil de l'Europe sont parties, tel qu'adopté provisoirement lors de la 5 ^e réunion du DH-SYSC-II en février 2019
CDDH(2019)04Rev, Annexe VI	Planning des travaux du DH-SYSC-II
	4.2 La CEDH dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle (DH-SYSC-III)
<u>DH-SYSC-III(2018)R1</u>	Rapport de la réunion des 16–17 octobre 2018
<u>DH-SYSC-III(2019)02</u>	Avant-projet de Recommandation révisée Rec(2004)4 sur la Convention européenne des droits de l'homme dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle
<u>DH-SYSC-III(2019)01rev</u>	Bonnes pratiques nationales illustrant les principes énoncés à l'Annexe I à la Recommandation Rec(2004)4 révisée
<u>DH-SYSC(2019)01</u> <i>(Bilingue)</i>	Commentaires sur l'avant-projet de Recommandation Rec(2019)[...] du Comité des Ministres aux États membres sur le système de la Convention européenne des Droits de l'Homme dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle
	4.3 Travaux de suivi de la Déclaration d'Interlaken - Elaboration du rapport final du CDDH
CDDH(2018)R90, Annexe VII	Projet de table des matières de la Contribution du CDDH à l'évaluation prévue par la Déclaration d'Interlaken
<u>CDDH(2019)25</u> <i>(uniquement en anglais)</i>	<i>Securing the long-term effectiveness of the supervisory mechanism of the European Convention on Human Rights: the Court's action in 2018-2019</i>
	4.4 Travaux de suivi de la Déclaration de Bruxelles
<u>CDDH(2019)17Rev</u>	Projet de rapport du CDDH sur les mesures prises par les États membres pour la mise en œuvre des parties pertinentes de la Déclaration de Bruxelles
<u>CDDH(2018)23</u> <i>(Bilingue)</i>	Compilation des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Déclaration de Bruxelles
<u>CDDH(2019)21</u> <i>(Bilingue)</i>	Compilation des informations complémentaires reçues des États membres sur la mise en œuvre de la Déclaration de Bruxelles au niveau national
	4.5 Travaux de suivi de la Déclaration de Copenhague
<u>CDDH(2019)12</u> <i>(Bilingue)</i>	Suivi de la Déclaration de Copenhague – Compilation des contributions reçues des États membres
<u>CDDH-BU(2019)R101Addendum</u>	Projet d'éléments additionnels résultant de la Déclaration de Copenhague qui devraient être reflétés dans le futur rapport de suivi d'Interlaken

<u>CDDH(2019)07</u> (uniquement en anglais)	Reconnaissance en droit interne du service effectué dans des juridictions internationales
<u>CDDH(2019)08</u>	Évolution de la charge de travail de la Cour sur 10 ans- Données statistiques pour le CDDH
<u>CDDH(2019)09</u> (uniquement en anglais)	Encourager la résolution des procédures devant la Cour par le biais d'une phase procédurale non-contentieuse
<u>CDDH(2019)22</u> (uniquement en anglais)	Propositions pour un traitement plus efficace des affaires inter-étatiques (Rapport de la Cour européenne des droits de l'homme)
	4.6 Mise à jour du Guide de bonnes pratiques accompagnant la Recommandation <u>CM/Rec(2010)3</u> sur les recours effectifs face à la durée excessive des procédures
CDDH-BU(2019)R101	Suggestions du Bureau
	4.7 Organisation des travaux lors de la prochaine réunion du DH-SYSC (octobre 2019)
CDDH-BU(2019)R101	Suggestions du Bureau
	POINT 5 : DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME
	5.1 Droits sociaux (CDDH-SOC)
<u>CDDH-SOC(2019)R4</u>	Rapport de la 4 ^e réunion (3–5 avril 2019)
<u>CDDH-SOC(2019)R4Addendum</u>	Projet de second rapport identifiant des bonnes pratiques et formulant des propositions visant à améliorer la mise en œuvre des droits sociaux en Europe
<u>CDDH (2019)15</u> (Bilingue)	Compilation des commentaires reçues des États membres sur le projet de Rapport du CDDH identifiant des bonnes pratiques et formulant des propositions visant à améliorer la mise en œuvre des droits sociaux en Europe
	5.2 Société civile et institutions nationales des droits de l'homme (CDDH-INST)
<u>CDDH-INST(2019)R5</u>	Rapport de la 5 ^e réunion (27 février–1er mars 2019)
<u>CDDH-INST(2019)01Rev</u>	Projet de Recommandation révisée n° R(85)13 relative à l'institution de l'Ombudsman
<u>Recueil de bonnes pratiques</u>	Recueil de bonnes pratiques
	5.3 Droits de l'homme et migration (CDDH-MIG)
<u>CDDH-MIG(2019)R6</u>	Rapport de la 6 ^e réunion (26–28 mars 2019)
<u>CDDH-MIG(2019)R6Addendum</u>	Alternatives à la rétention dans le contexte des migrations : favoriser l'efficacité en termes de résultats Guide pratique - Projet révisé

<u>CDDH-MIG(2019)08</u>	Travaux futurs du CDDH-MIG 2020-2021 - Invitation à des commentaires écrits
<u>CDDH-MIG(2019)09</u>	Note sur les réponses à l'invitation à des commentaires écrits
	<u>Exemples de formats et de mise en page possibles du manuel (disponible uniquement en anglais)</u>
	5.4 Liberté d'expression et liens avec d'autres droits de l'homme (CDDH-EXP)
<u>CDDH-EXP(2019)R4</u>	Rapport de la 4 ^e réunion (20–22 mars 2019)
<u>CDDH(2019)02Rev</u>	Projet de Guide de bonnes et prometteuses pratiques sur la manière de concilier la liberté d'expression avec d'autres droits et libertés, notamment dans les sociétés culturellement diverses
	POINT 6 : SUIVI DES ACTIVITÉS EFFECTUÉES PAR LE CDDH
	6.1 Droits de l'homme et entreprises
<u>CDDH(2019)20</u>	Plate-forme en ligne pour les droits de l'homme et les entreprises - Information fournie par le Secrétariat
<u>CDDH(2019)01</u>	Plate-forme en ligne pour les droits de l'homme - Questionnaire aux Etats membres
<u>CDDH(2019)06</u>	Compilation des réponses reçues
	6.2 Interdiction du commerce des biens utilisés pour la torture et la peine de mort
<u>CDDH(2019)03</u> (en cours de traduction)	Avant-projet d'étude de faisabilité d'un instrument juridique concernant l'interdiction du commerce des biens utilisés pour la torture et la peine de mort
	6.3 Victimes d'actes terroristes
<u>CDDH(2019)10</u> (Bilingue)	Compilation et analyse des informations reçues des États membres
<u>CDDH(2019)23</u>	Analyse du Secrétariat des réponses au questionnaire concernant la protection des victimes d'actes terroristes
	<u>Projet de programme de l'Atelier</u>
	6.4 Accès aux documents publics
<u>CDDH(2019)13</u>	Informations sur l'événement organisé par la Présidence finlandaise du Comité des Ministres (6 mars 2019)
	6.5 Combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre

<u>CDDH(2019)24</u>	Projet de Rapport du CDDH sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre
	POINT 7 : EGALITE DE GENRE
<u>CDDH(2019)14</u>	Informations du Secrétariat
	POINT 8 : BIOÉTHIQUE
<u>15th DH-BIO décisions</u>	Décisions de la 15 ^e réunion du Comité de bioéthique (DH-BIO) (4–7 juin 2019)
<u>DH-BIO(2018)22Rev</u>	Projet de Plan d'Action stratégique
	POINT 9 : CONVENTIONS
<u>CDDH(2019)16Rev</u>	Document d'information
	POINT 10 : POINTS FOCaux
	Points focaux représentant le CDDH dans d'autres instances-événements : Informations fournies par les points focaux
	POINT 11 : INVITÉS
	Echanges de vues avec : <ul style="list-style-type: none"> • M. le Professeur Rainer HOFMANN, au nom de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA) • M. Jan KLEIJSEN, Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité
	POINT 12 : PUBLICATIONS
CDDH(2019)04Rev, Annexe XIV	Informations sur le sujet
	POINT 13 : CALENDRIER
CDDH(2019)04Rev, Annexe XV	Propositions du Secrétariat
	POINT 14 : QUESTIONS DIVERSES

Annexe II

List of participants / Liste des participants
(91^e réunion du CDDH, 18–21 juin 2019)

MEMBERS / MEMBRES

ALBANIA / ALBANIE**ANDORRA / ANDORRE****ARMENIA / ARMENIE**

Mr Tigran H. GALSTYAN, Head of Department of Treaties and International Law, Ministry of Foreign Affairs, Erevan

AUSTRIA / AUTRICHE

Ms Brigitte OHMS, Deputy Government Agent, Division for International Affairs and General Administrative Affairs (dpt. V 5), Federal Ministry for Constitutional Affairs, Reforms, Deregulation and Justice, Wien

AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN

Mr Shahin ABBASOV, Adviser, Human Rights Protection Unit, Department of Work with Law Enforcement Bodies and Military Issues of the Administration of the President, Baki

BELGIUM / BELGIQUE

Mr Philippe WERY, Chef du Service des droits de l'homme, SPF Justice, Service des Droits de l'Homme, Bruxelles

Ms Isabelle NIEDLISPACHER, Co-Agent du Gouvernement de la Belgique auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, SPF Justice, Service des Droits de l'Homme, Bruxelles

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Ms Belma SKALONJIĆ, Agent of the Council of Ministers, Government Agent before the EctHR, Sarajevo

BULGARIA / BULGARIE

Ms Svetlana STOYANOVA STAMENOVA, Attaché, Human Rights Directorate, Ministry of Foreign Affairs, Sofia

CROATIA / CROATIE

Ms Romana KUZMANIĆ OLUIĆ, Counsellor, Ministry of Foreign and European Affairs, Directorate General for Multilateral Affairs and Global Issues, Division for Human Rights and Regional International Organisations and Initiatives, Zagreb

CYPRUS / CHYPRE

Ms Evgenia PAPAGEORGIOU KARAKANNA, Senior Counsel for the Republic of Cyprus, Law Office of the Republic, Nicosia

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Mr Vít A. SCHORM, Government Agent before the EctHR, Ministry of Justice, Praha 2

DENMARK / DANEMARK

Ms Sarah LARSEN VAABENGAARD, The Danish Ministry of Justice, Constitutional Law and Human Rights Division, Copenhagen

ESTONIA / ESTONIE

Ms Maris KUURBERG, Government Agent before the ECtHR, Ministry of Foreign Affairs, Tallinn

CDDH(2019)R91ab

FINLAND / FINLANDE

Ms Krista OINONEN, Government Agent before the ECtHR, Director, Unit for Human Rights Courts and Conventions, Ministry for Foreign Affairs, Helsinki

FRANCE

Mme Florence MERLOZ, Sous-directrice des droits de l'homme, Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, Direction des affaires juridiques, Paris

GEORGIA / GEORGIE

Mr Beka DZAMASHVILI, Head of the Department of the State Representation to the International Courts, Government Agent, Ministry of Justice, Tbilissi

Ms Tamar ROSTIASHVILI, Deputy Head of the Department of State Representation to the International Courts, Deputy Government Agent, Ministry of Justice, Tbilisi

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Hans-Jörg BEHRENS, Head of Unit IVC1, Human Rights Protection; Government Agent before the ECtHR, Bundesministerium der Justiz und für Verbraucherschutz, Berlin

Ms Nicola WENZEL, Head of Unit IVC1, Human Rights Protection; Government Agent before the ECtHR, Bundesministerium der Justiz und für Verbraucherschutz, Berlin

GREECE / GRECE

Ms Zinovia STAVRIDIS, Head of the Public International Law Department/Special Legal Department, Ministry of Foreign Affairs, Athens

Ms Ourania PATSOPOULOU, Conseiller Juridique, Conseil Juridique de l'Etat, Délégué de l'Agent du Gouvernement devant la CourEDH, Athens

HUNGARY / HONGRIE

Mr Zoltan TALLODI, Government Agent before the ECtHR, Ministry of Justice, Department of International Criminal Law and Office of the Agent before ECHR, Budapest

ICELAND / ISLANDE

Ms Elísabet GÍSLADÓTTIR, Legal Advisor, Ministry of Justice, Reykjavík

IRELAND / IRLANDE

Mr Peter WHITE, Government Agent before the ECtHR, Assistant Legal Adviser, Legal Division, Department of Foreign Affairs and Trade, Dublin 2

ITALY / ITALIE

Mr Lorenzo GUASCO, Représentation permanente de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

LATVIA / LETTONIE

Emīlija PLAKSINS, Deputy Head of the Office of the Government Agent, Ministry of Foreign Affairs, Riga

LIECHTENSTEIN

Mr Martin HASLER, Représentant Permanent Adjoint du Liechtenstein auprès du Conseil de l'Europe, Office pour les Affaires Etrangères, Vaduz

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Lina URBAITĖ, Acting Agent of the Government before the ECtHR, Adviser of the Division for the Representation before the ECtHR of the Ministry of Justice, Vilnius

LUXEMBOURG

Mme Brigitte KONZ, Juge de Paix directrice, Cité judiciaire, Luxembourg

MALTA / MALTE

Dr Antoine AGIUS BONNICI, Lawyer, Office of the Attorney General, Valletta

REPUBLIC OF MOLDOVA/ REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mr Oleg ROTARI, Government Agent before the ECtHR, Ministry of Justice, Chişinău

MONACO

Mr Jean-Laurent RAVERA, Chef du Service du droit international, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, Agent du Gouvernement auprès de la CEDH, Monaco

MONTENEGRO

Ms Valentina PAVLIČIĆ, Government Agent before the ECtHR, Podgorica

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Babette KOOPMAN, Government Agent before the EctHR, Ministry of Foreign Affairs, The Hague

Ms Clarinda COERT, Senior Legal Adviser Human Rights Law, Legislation Department and Legal Affairs, Ministry of Security and Justice, The Hague

Julia LEEMAN

NORTH MACEDONIA / MACÉDOINE DU NORD

Ms Svetlana GELEVA, Head of Department for Multilateral Affairs, Ministry of Foreign Affairs, Skopje

NORWAY / NORVEGE

Mr Morten RUUD, Special adviser, Ministry of Justice and Public Security, Legislation Department, Oslo

Mr Geir ULFSTEIN, Faculty of Law, PluriCourt, University of Oslo,

POLAND / POLOGNE

Mr Jan SOBCZAK, Government Agent before the EctHR, Acting Director, Department for Proceedings before International Human Rights Protection Bodies, Ministry of Foreign Affairs, Warsaw

PORTUGAL

Ms Maria de Fátima GRAÇA CARVALHO, Agente du Gouvernement auprès de la CEDH, Procureur-Général adjointe, Lisboa

ROMANIA / ROUMANIE**RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE**

Mr Grigory LUKIYANTSEV, Deputy Director, Department for Humanitarian Cooperation and Human Rights, Ministry of Foreign Affairs, Moscow

Ms Maria BARSUKOVA, Third Secretary of the Department for Humanitarian Cooperation and Human Rights, Ministry of Foreign Affairs, Moscow

Ms Olga ZINCHENKO

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Ms Michela BOVI, Co-Agent of the Government before the EctHR, Madrid

SERBIA / SERBIE**SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE**

Ms. Karina KICUROVA, Human Rights Department, Ministry of Foreign Affairs. Bratislava

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Matija VIDMAR, Secretary, Department for International Cooperation and EU law, Ministry of Justice, Ljubljana

CDDH(2019)R91ab

SPAIN / ESPAGNE

Mr Rafael LEON CAVERO, State Attorney-Human Rights Area, Office of the State Attorney, Ministry of Justice, Madrid

SWEDEN / SUEDE

Ms Helen LINDQUIST, Deputy Director, Ministry for Foreign Affairs, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Stockholm

SWITZERLAND / SUISSE

M. Alain CHABLAIS, Dr. iur., Government Agent before the EctHR, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Représentation de la Suisse devant la Cour européenne des droits de l'Homme, le CAT, le CERD, le CEDAW et le CRC, Berne

TURKEY / TURQUIE

Mr Gül Pelin KAYA, Deputy Head of Department of Human Rights, Ministry of Justice, Ankara

Mme Burcu EKİZOĞLU, Experte Juridique, Ministère des Affaires Etrangères, Ankara

Ms Günseli GÜVEN, Adjointe au Représentant Permanent auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

Mme Aysen EMÜLER, Experte Juridique, Ministère des Affaires Etrangères, Représentation Permanente de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

Mr Ahmet METİN GÖKLER, juge rapporteur, Ministère de la Justice, Représentation Permanente auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

UKRAINE

Ms Marharyta SOKORENKO, Deputy Head of the Office of the Agent of Ukraine before the ECtHR – Head of the Division for Representation of the Government in Inter-State Cases, Ministry of Justice, Kiyv

Mr Ivan LISHCHYNA, Deputy Minister of Justice of Ukraine, Government Agent before the EctHR, Kiyv

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Chanaka WICKREMASINGHE, Legal Counsellor, Legal Directorate, Foreign and Commonwealth Office, London

INVITEES / INVITES

Professor Rainer HOFMANN, on behalf of the EU Agency for fundamental rights / au nom de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA) (*Apologised / excusé*)

Mr Jan KLEIJSEN, Director of the Information society and action against crime Directorate / Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité

PARTICIPANTS**Registry of the European Court of Human Rights / Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme**

Ms Rachael KONDAK, Adviser to the President and the Registrar, Registry of the European Court of Human Rights, Council of Europe, Strasbourg

Department for the Execution of Judgements of the European Court of Human Rights / Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

Ms Ekatarina MALAREVA

Directorate of Legal Advice and Public International Law/ Direction du Conseil Juridique et du droit international public (DLAPIL)

Mr Jörg POLAKIEWICZ, Director / Directeur

Governmental Committee of the European Social Charter

Mr Jan MALINOWSKI, Head of the Department of the European Social Charter

Mr Henrik KRISTENSEN, Deputy Head of the Department of the European Social Charter

European Committee on Legal Co-operation / Comité européen de coopération juridique (CDCJ)

Mr Philippe KRANTZ, DGI, CDCJ Secretariat

Steering Committee on Media and Information Society / Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)

Mr Emir POVLAKIĆ, Head of Division for Licensing, Communications Regulatory Agency, Digitalization and coordination in broadcasting, Sarajevo

Directorate General of Democracy / Direction générale de la Démocratie (DGII)

Mr Jeroen SCHOKKENBROEK, Director of Anti-Discrimination, Directorate General of Democracy / Directeur de l'anti-discrimination, Direction Générale de la Démocratie (DGII)

Mr Gianluca SILVESTRINI, Head of the Major Risks and Environment Division / Chef de la Division Risques majeurs et Environnement (DGII)

Conference of INGOs of the Council of Europe / Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Mr Jean-Bernard MARIE

Gender equality / Égalité de genre

Ms Carlien SCHEELE, Senior gender equality Advisor / Conseillère principale en égalité entre les femmes et les hommes

CCBE

Mr Piers GARDNER, Chair of the Permanent Delegation, Strasbourg

EU Delegation / Délégation de l'Union européenne

Mr Per IBOLD, Minister Councilor of the EU Delegation to the Council of Europe

Ms Elitsa TODOROVA, Legal Affairs Trainee, Delegation of the European Union to the Council of Europe,

OBSERVERS / OBSERVATEURS**HOLY SEE / SAINT-SIÈGE**

Mme Christine JEANGÉY, Officiel, Chargée des Droits de l'Homme et du Droit Humanitaire, Dicastère pour le service du développement humain intégral, Rome

Non-member State / Pays non-membre**BELARUS**

Mr Maksim SAPSAI, First Secretary, European Cooperation Department, Ministry of foreign Affairs, Minsk

European Network of National Human Rights Institutions (ENNHRI) / Réseau européen des institutions nationales des droits de l'Homme

Dr. Katrien MEUWISSEN, Senior Human Rights Officer (Accreditation), Permanent Secretariat

Non governmental Organisations / Organisations non-gouvernementales**Amnesty International**

Ms Rita PATRICIO, Amnesty International - IS, 1 Easton Street, UK - London WC1X 0DW

CDDH(2019)R91ab

Conference of european Churches (CEC) / Conférence des églises européennes (KEK)

Mr John MURRAY, Conférence des Eglises européennes, Conference of European Churches, Strasbourg

SECRETARIAT**Directorate General Human Rights and Rule of Law / Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit (DG I)****Human Rights and Rule of Law / Droits de l'Homme et Etat de droit
Council of Europe / Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex**

Mr Christos GIAKOUMOPOULOS, Director General / Directeur général

Mr Christophe POIREL, Director / Directeur, Human Rights Directorate / Direction des droits de l'Homme

Mr Mikhail LOBOV, Head of Human Rights Policy and Development Department / Chef du Service des politiques et du développement des droits de l'Homme

Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Mr Alfonso DE SALAS, Head of Division / Chef de Division, Secretary of the CDDH / Secrétaire du CDDH

Ms Merete BJERREGAARD, Head of the Unit on Human Rights Development / Chef de l'unité développement des droits de l'homme

Ms Dorothee VON ARNIM, Head of the Unit on the system of the European Convention on Human Rights / Chef de l'Unité sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme

Mr Edo KORLJAN, Administrator / Administrateur

Ms Cipriana MORARU, Administrator, Administratrice

Ms Elisa SAARI, Assistant Lawyer / Juriste Assistant

Mme Corinne GAVRILOVIC, Assistant / Assistante

Mme Susanne ZIMMERMANN, Assistant / Assistante

Mme Kemo WEIBEL, Editorial Assistant / Assistante éditoriale

Mme Nani GURUNG, Trainee / Stagiaire

Independent Human Rights Bodies / Institutions indépendantes des droits de l'homme

Ms Lilja GRETARSDOTTIR, Deputy Head of the Division / Chef adjoint de la Division

INTERPRETERS / INTERPRÈTESMme Lucie DE BURLET
M. Didier JUNGLING
Mme Bettina LUDEWIG

* * *

Annexe III

**Commentaires adoptés par le CDDH
à sa 91^e réunion (18–21 juin 2019)
sur la Recommandation de l'Assemblée parlementaire
qui lui a été transmise par les Délégués des Ministres**

I. RECOMMANDATION DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE 2145(2019 - « LA DÉCHÉANCE DE NATIONALITE COMME MESURE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME: UNE APPROCHE COMPATIBLE AVEC LES DROITS DE L'HOMME? »

COMMENTAIRES DU CDDH

1. Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) prend note de la Recommandation de l'Assemblée parlementaire 2145(2019) « *La déchéance de nationalité comme mesure de lutte contre le terrorisme: une approche compatible avec les droits de l'homme?* », ainsi que de la Résolution 2263(2019) qui l'accompagne.

2. Tout en gardant à l'esprit que la Convention européenne des droits de l'homme ou ses Protocoles ne garantissent pas le droit à la nationalité/citoyenneté⁸ et que, de ce fait, les États membres jouissent d'une large marge d'appréciation pour décider de l'octroi ou du retrait de la nationalité,⁹ le CDDH souhaite rappeler que, dans sa jurisprudence, la Cour a attiré l'attention sur le fait que la nationalité est un élément de l'identité de la personne au regard de l'article 8 de la Convention,¹⁰ mais aussi sur le fait qu'une telle mesure devait être légale, dépourvue d'arbitraire¹¹ et ne pas avoir un effet discriminatoire.¹²

3. Dans le même sens, le CDDH souhaite rappeler les Lignes directrices du Comité des Ministres sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme, adoptées par le Comité des Ministres le 11 juillet 2002, lors de la 804^e réunion des Délégués des Ministres, lesquelles prévoient que :

- (i) les mesures de lutte contre le terrorisme doivent respecter les droits de l'homme et le principe de prééminence du droit en excluant tout arbitraire, ainsi que tout traitement discriminatoire ou raciste, et faire l'objet d'un contrôle approprié ;
- (ii) toute mesure prise par les Etats pour lutter contre le terrorisme doit avoir une base juridique ;
- (iii) lorsqu'une mesure restreint les droits de l'homme, les restrictions doivent être définies de façon aussi précise que possible et être nécessaires et proportionnées au but poursuivi.

⁸ Bien que la doctrine juridique fasse distinction entre ces deux notions, dans les présents commentaires, elles sont utilisées indifféremment.

⁹ Tenant compte des obligations des États membres en vertu d'autres traités internationaux, en particulier des articles 7 et 8 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

¹⁰ Voir, par exemple, *Menesson c. France*, requête n° 65192/11, arrêt du 26 juin 2014 ; *Genovese c. Malte*, requête n° 53/24/09, arrêt du 11 octobre 2011, §33.

¹¹ Voir, par exemple, *Ramadan c. Malte*, requête n° 76136/12, arrêt du 21 juin 2016.

¹² *Biao c. Danemark*, requête n° 38590/10, arrêt du 24 mai 2016.

4. Tout en notant que les questions liées aux mesures de lutte contre le terrorisme concernent plus directement le Comité de lutte contre le terrorisme (CDCT) et le Comité européen de coopération juridique (CDCJ), le CDDH estime que la déchéance de nationalité, en tant que mesure de lutte contre le terrorisme, peut potentiellement soulever des préoccupations objectives en matière de droits de l'homme, notamment sous l'angle de l'article 8 de la Convention.

5. Le CDDH manifeste sa disponibilité pour, le cas échéant :

(a) apporter ses commentaires sur toute étude comparative qui porterait sur les normes existantes dans les États membres en matière de privation de nationalité en tant que mesure de lutte contre le terrorisme ;

(b) coopérer dans la rédaction éventuelle de lignes directrices (si l'étude comparative aboutissait à une conclusion positive sur l'opportunité de rédiger de telles lignes) portant (i) sur les critères à appliquer pour la déchéance de nationalité dans le cadre des mesures contre le terrorisme et (ii) sur les mesures alternatives pouvant être envisagées.

* * *

Annexe IV

**Propositions du CDDH
pour les projets de mandat du CDDH et du DH-SYSC
pour le biennium 2020-2021**

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME (CDDH)

Établi par le Comité des Ministres en vertu de l'article 17 du Statut du Conseil de l'Europe et conformément à la *Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail.*

Type de comité : Comité directeur

Durée de validité du mandat : **du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021**

PILIER/SECTEUR/PROGRAMME
<p>Pilier : État de droit Secteur : Protéger les droits de l'homme / Promouvoir les droits de l'homme et la dignité Programme : Efficacité du système de la CEDH au niveau national et européen / Bioéthique</p>
MISSIONS PRINCIPALES
<p>Sous l'autorité du Comité des Ministres, et gardant à l'esprit les normes juridiques du Conseil de l'Europe ainsi que la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme, le CDDH conduira les travaux intergouvernementaux du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme et conseillera et apportera son expertise juridique au Comité des Ministres sur toute question dans son domaine de compétence. En particulier, le CDDH :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) travaillera sur la protection, le développement et la promotion des droits de l'homme en Europe afin de : <ul style="list-style-type: none"> (a) contribuer à renforcer la protection des droits de l'homme en améliorant l'efficacité du mécanisme de contrôle de la Convention européenne des droits de l'homme et la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et européen, ces travaux constituant une priorité permanente pour le CDDH ; (b) fournir des réponses efficaces aux défis que les sociétés européennes rencontrent en matière de droits de l'homme tant au niveau normatif que politique ; (ii) suivra la mise en œuvre des instruments non contraignants qu'il a préparés ainsi que des conventions dont le Comité des Ministres lui a confié la supervision ; (iii) conseillera d'autres organes de l'Organisation pour veiller à ce que leurs activités en matière de droits de l'homme reflètent correctement les exigences de la Convention et la jurisprudence pertinente de la Cour ; (iv) contribuera aux activités de coopération et de soutien aux initiatives nationales dans le domaine de la protection, du développement et de la promotion des droits de l'homme ; (v) sans préjudice des missions des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe qui suivent déjà les travaux des mécanismes de monitoring, suivra les activités des mécanismes de monitoring pertinents et d'autres organes protégeant les droits de l'homme ; (vi) si nécessaire, coordonnera les activités intergouvernementales transversales dans le domaine des droits de l'homme, notamment la bioéthique ; (vii) veillera à la perspective d'égalité de genre et à l'édification de sociétés cohésives dans l'exécution de ses tâches ; (viii) conformément aux décisions <u>CM/Del/Dec(2013)1168/10.2</u> du Comité des Ministres, procédera à intervalles réguliers, dans les limites des ressources disponibles et en tenant compte de ses priorités, à un examen de certaines ou de toutes les conventions placées sous sa responsabilité¹³, en coopération, le cas échéant, avec les organes conventionnels pertinents, et fera rapport au Comité des Ministres.

¹³ Voir à ce sujet la décision du Comité des Ministres (CM/Del/Dec(2013)1168/10.2) et la liste de Conventions dans le document CM(2017)132.

TACHES SPECIFIQUES

[Veuillez indiquer entre parenthèses les tâches spécifiques concernées par le plan de contingence (budget autorisé)]

1. Protéger les droits de l'homme :

Orienter et superviser les travaux du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) (voir mandat du DH-SYSC).

2. Développement et promotion des droits de l'homme

[Fournir des réponses efficaces aux défis que les sociétés européennes rencontrent en matière de droits de l'homme, tant au niveau normatif que politique, en assurant autant que nécessaire une coordination et une coopération appropriées avec les organes conventionnels et de monitoring pertinents et avec les autres instances du Conseil de l'Europe concernées.]

[Migration

Sur la base des travaux effectués en 2018-2019, élaborer un projet d'un ou de plusieurs instruments non-contraignant(s) du Comité des Ministres (par ex. recommandation, lignes directrices, manuel de bonnes pratiques) concernant des questions de droits de l'homme dans le contexte de la migration (échéance: 31 décembre 2020)].

[Société civile, défenseurs des droits de l'homme et Institutions nationales des droits de l'homme

Sur la base des travaux effectués en 2018-2019, procéder à la révision de la Recommandation n° R(97)14 du Comité des Ministres aux États membres relative à l'établissement d'institutions nationales indépendantes pour la promotion et la protection des droits de l'homme (échéance : 31 décembre 2020).]

[Droits de l'homme et environnement

Sur la base des développements intervenus dans les États membres, au sein du Conseil de l'Europe et dans d'autres enceintes, mettre à jour le Manuel sur les droits de l'homme et l'environnement et élaborer un projet d'instrument non-contraignant du Comité des Ministres (par ex. recommandation, lignes directrices) rappelant les standards existant dans ce domaine (échéance : 31 décembre 2021).]

[Droits de l'homme et intelligence artificielle

Sur la base des développements intervenus dans les États membres, au sein du Conseil de l'Europe et dans d'autres enceintes, élaborer un Manuel sur les droits de l'homme et l'intelligence artificielle (échéance : 31 décembre 2021).]

[Diffusion et sensibilisation

Organiser, en tant que de besoin, des débats thématiques sur la situation des États membres à l'égard du droit d'accès aux documents publics en ce qui concerne notamment la signature et la ratification de la Convention de Tromsø de 2009 (STCE n° 205 ; échéance : 31 décembre 2021).]

Bioéthique

Superviser dans une perspective de droits de l'homme les travaux intergouvernementaux en matière de bioéthique (voir mandat du DH-BIO).

COMPOSITION**Membres:**

Les gouvernements des États membres sont invités à désigner un ou plusieurs représentants du rang le plus élevé possible dans le domaine des droits de l'homme.

Le Conseil de l'Europe prendra à sa charge les frais de voyage et de séjour d'un représentant par État membre (deux pour l'État dont le représentant a été élu à la présidence).

[Les États membres prendront à leur charge les frais de voyage et de séjour de leurs représentants.¹⁴]

Chaque membre du Comité dispose d'une voix. Si un gouvernement désigne plus d'un membre, un seul d'entre eux peut participer au vote.

Conformément à la décision CM/Del/Dec(2013)1168/10.2 du Comité des Ministres, en l'absence d'organe conventionnel réunissant toutes les Parties, les États non membres sont invités à participer, avec droit de vote, aux réunions des comités directeurs ou ad hoc consacrées à des conventions auxquelles ces États sont Parties.

¹⁴ Plan de contingence : en principe, les frais de voyage et de séjour des experts gouvernementaux d'États membres classés dans la catégorie des pays à revenu faible ou intermédiaire selon la méthode de la Banque mondiale seraient remboursés sur demande avant la tenue de la réunion du comité intergouvernemental et sous réserve des fonds disponibles.

Participants :

Peuvent envoyer des représentants sans droit de vote et à la charge de leurs budgets administratifs respectifs :

- l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe,
- le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe,
- la Cour européenne des droits de l'homme,
- le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe,
- la Conférence des OING du Conseil de l'Europe,
- des comités ou d'autres organes du Conseil de l'Europe engagés dans des travaux similaires, le cas échéant.

Peuvent envoyer des représentants sans droit de vote ni défraiement :

- l'Union européenne (un ou plusieurs représentants, y compris, le cas échéant, de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)),
- les États observateurs auprès du Conseil de l'Europe : Canada, Saint-Siège, Japon, Mexique, États-Unis d'Amérique,
- des représentants d'autres organisations internationales (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) / Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies).

Observateurs :

Peuvent envoyer des représentants sans droit de vote ni défraiement :

- le Bélarus,
- les États non membres avec lesquels le Conseil de l'Europe a un Partenariat de voisinage incluant des activités de coopération pertinentes,
- le Réseau européen des Institutions nationales des droits de l'homme (REINDH),
- organisations non-gouvernementales (Amnesty International, Commission Internationale des Juristes (CIJ), Confédération européenne des syndicats (ETUC), Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), Forum européen des Roms¹⁵ et des Gens du voyage).

METHODES DE TRAVAIL**Réunions plénières**

[Veuillez indiquer entre parenthèses les réunions plénières sous le «budget autorisé»]*

48 membres, 2 réunions en 2020, 4 jours

48 membres, 2 réunions en 2021 4 jours

Bureau

[Veuillez indiquer entre parenthèses les réunions du bureau sous le «budget autorisé»]*

8 membres, 2 réunions en 2020, 2 jours

8 membres, 2 réunions en 2021, 2 jours

Le Comité désignera également en son sein un Rapporteur pour l'égalité de genre et un Rapporteur sur les questions relatives aux Roms et Gens du voyage.

Le règlement intérieur du Comité est régi par la Résolution [CM/Res\(2011\)24](#) concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail.

En fonction de l'ordre du jour, les Présidents des structures subordonnées du CDDH peuvent être invités à assister aux réunions du Bureau et/ou aux réunions plénières du CDDH.

STRUCTURE(S) SUBORDONNEE(S)

Le CDDH a un rôle de coordination, de supervision et d'encadrement du fonctionnement de ses instances subordonnées :

- Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) (voir mandat distinct) et Groupes de rédaction ;
- Comité de bioéthique (DH-BIO) (voir mandat distinct).

¹⁵ Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

**ANNEXE 1 – DECISION PERTINENTE DU COMITE DES MINISTRES ET LISTE DES CONVENTIONS
CM/Del/Dec(2013)1168/10.2 (Passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe)**

9. [Les Délégués] chargent les comités directeurs et ad hoc de procéder, à intervalles réguliers, dans les limites des ressources disponibles et en tenant compte des priorités de chaque comité, à un examen des conventions placées sous leur responsabilité, ou de certaines d'entre elles, en coopération, le cas échéant, avec les organes conventionnels pertinents, afin :

- de proposer toute mesure susceptible d'améliorer la visibilité, l'impact et l'efficacité des conventions, ou de certaines d'entre elles, placées sous leur responsabilité ;
- d'attirer l'attention des Etats membres sur les conventions pertinentes ;
- le cas échéant, révéler d'éventuels problèmes de fonctionnement ou obstacles à la ratification des conventions pertinentes, et attirer l'attention des Etats membres sur les réserves qui ont un impact substantiel sur l'efficacité de leur mise en œuvre ;
- d'encourager les Etats à examiner périodiquement la possibilité et/ou l'opportunité de devenir Partie à de nouvelles conventions du Conseil de l'Europe ;
- d'évaluer la nécessité ou l'opportunité d'élaborer des amendements, des protocoles additionnels ou des conventions complémentaires aux conventions placées sous leur responsabilité ;
- et à en faire rapport au Comité des Ministres.

CDDH	
5	Convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales
9	Protocole additionnel à la Convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales
12	Accord intérimaire européen concernant les régimes de sécurité sociale relatifs à la vieillesse, à l'invalidité et aux survivants
13	Accord intérimaire européen concernant la sécurité sociale à l'exclusion des régimes relatifs à la vieillesse, à l'invalidité et aux survivants
14	Convention européenne d'assistance sociale et médicale
20	Accord sur l'échange des mutilés de guerre entre les pays membres du Conseil de l'Europe aux fins de traitement médical
35	Charte sociale européenne
40	Accord entre les Etats membres du Conseil de l'Europe sur l'attribution aux mutilés de guerre militaires et civils d'un carnet international de bons de réparation d'appareils de prothèse et d'orthopédie
46	Protocole n°4 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales, reconnaissant certains droits et libertés autres que ceux figurant déjà dans la Convention et dans le premier Protocole additionnel à la Convention
48	Code européen de sécurité sociale
67	Accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Commission et la Cour européennes des droits de l'homme
68	Accord européen sur le placement au pair
78	Convention européenne de sécurité sociale
078A	Accord complémentaire pour l'application de la Convention européenne de sécurité sociale
83	Convention européenne relative à la protection sociale des agriculteurs
93	Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant
114	Protocole n°6 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des Libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort
117	Protocole n°7 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales
126	Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants
139	Code européen de sécurité sociale (révisé)
142	Protocole portant amendement à la Charte sociale européenne
148	Charte européenne des langues régionales ou minoritaires
154	Protocole à la Convention européenne de sécurité sociale

CDDH	
157	Convention-cadre pour la protection des minorités nationales
158	Protocole additionnel à la Charte sociale européenne prévoyant un système de réclamations collectives
161	Accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Cour européenne des droits de l'homme
163	Charte sociale européenne (révisée)
164	Convention pour la protection des Droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine : Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine
168	Protocole additionnel à la Convention pour la protection des Droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine, portant interdiction du clonage d'êtres humains
177	Protocole n° 12 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales
186	Protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine relatif à la transplantation d'organes et de tissus d'origine humaine
187	Protocole n° 13 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances
195	Protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine, relatif à la recherche biomédicale
197	Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains
203	Protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine relatif aux tests génétiques à des fins médicales
205	Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics
210	Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
213	Protocole n° 15 portant amendement à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales
214	Protocole n° 16 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales

1- STRUCTURE(S) SUBORDONNÉE(S)

COMITE D'EXPERTS SUR LE SYSTEME DE LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME (DH-SYSC)

Établi par le Comité des Ministres en vertu de l'article 17 du Statut du Conseil de l'Europe et conformément à la Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail.

Type de comité : Organe subordonné

Durée de validité du mandat : du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021

PILIER/SECTEUR/PROGRAMME
<p>Pilier : Droits de l'homme Secteur : Protéger les droits de l'homme Programme : Efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen</p>
MISSIONS PRINCIPALES
<p>Sous l'orientation et la supervision du Comité directeur des droits de l'homme (CDDH), le DH-SYSC mènera des travaux intergouvernementaux destinés à renforcer la protection des droits de l'homme en améliorant l'efficacité du système de la Convention européenne des droits de l'homme et la mise en œuvre de la Convention au niveau national, selon la mission assignée au Comité directeur par le Comité des Ministres.</p>
TACHES SPECIFIQUES
<p>A la lumière des décisions du Comité des Ministres sur les suites à donner à l'évaluation prévue par la Déclaration d'Interlaken, formuler des propositions au Comité des Ministres sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) le traitement et la résolution efficace des différends interétatiques (échéance : 31 décembre 2021) ; (ii) la réception nationale du système de la Convention européenne des droits de l'homme, afin d'aider

les autorités étatiques impliquées dans le fonctionnement de la Convention et dans le processus d'exécution des arrêts à remplir au mieux leur mission, à la lumière des meilleures pratiques nationales existantes. Dans ce but, élaborer des lignes directrices couvrant l'ensemble de l'action au niveau national attendue de la part des Etats parties pour prévenir et remédier aux violations de la Convention, assorties d'un Guide des meilleures pratiques existantes (échéance : 31 décembre 2021) ;

[Veillez indiquer entre parenthèses les tâches spécifiques concernées par le plan de contingence (budget autorisé)]

COMPOSITION

Membres :

Les gouvernements des États membres sont invités à désigner un ou plusieurs représentants du rang le plus élevé possible dans le domaine des droits de l'homme.

Le Conseil de l'Europe prendra à sa charge les frais de voyage et de séjour d'un(e) représentant(e) par État membre (deux pour l'État dont le représentant a été élu à la présidence).

[Les États membres prendront en charge les frais de voyage et de séjour de leurs représentants.^{16]}

Chaque membre du comité dispose d'une voix. Si un gouvernement désigne plusieurs membres, un seul d'entre eux peut participer au vote.

Participants :

Peuvent envoyer des représentants sans droit de vote et à la charge de leurs budgets administratifs respectifs :

- l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe,
- le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe,
- la Cour européenne des droits de l'Homme,
- le Commissaire aux droits de l'homme,
- la Conférence des OING du Conseil de l'Europe,
- le Comité consultatif du réseau HELP,
- des comités ou d'autres organes du Conseil de l'Europe engagés dans des travaux similaires, le cas échéant.

Peuvent envoyer des représentants sans droit de vote ni défraiement :

- l'Union européenne (un ou plusieurs représentants, y compris, le cas échéant, de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)),
- les États observateurs auprès du Conseil de l'Europe : Canada, Saint-Siège, Japon, Mexique, États-Unis d'Amérique,
- des représentants d'autres organisations internationales (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) / Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies, Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés).

Observateurs :

Peuvent envoyer des représentants sans droit de vote ni défraiement :

- le Belarus ;
- États non membres avec lesquels le Conseil de l'Europe a conclu un Partenariat pour le voisinage prévoyant des activités de coopération pertinentes ;
- Organisations non-gouvernementales (Amnesty International, Confédération européenne des syndicats (ETUC), Commission Internationale des Juristes (CIJ), Fédération Internationale des droits de l'homme (FIDH), Forum européens des Roms¹⁷ et des gens du voyage, Open Society Justice Initiative (OSJI)), ainsi que le Réseau européen des Institutions nationales des droits de l'homme (REINDH).

¹⁶ Plan de contingence : en principe, les frais de voyage et de séjour des experts gouvernementaux d'États membres classés dans la catégorie des pays à revenu faible ou intermédiaire selon la méthode de la Banque mondiale seraient remboursés sur demande avant la tenue de la réunion du comité intergouvernemental et sous réserve des fonds disponibles.

¹⁷ Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

METHODES DE TRAVAIL**Réunions plénières :**

[Veuillez indiquer entre parenthèses les séances plénières sous le «budget autorisé»]*

48 membres, 1 réunion en 2020, 3 jours

48 membres, 2 réunions en 2021, 3 jours

Le Comité désignera également en son sein un Rapporteur pour l'égalité de genre.

Le règlement intérieur du Comité est régi par la Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail.

* * *

Annexe V

Atelier**« Protection des victimes d'actes terroristes »****Organisé par le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)****Sous l'égide de la présidence française du Comité des Ministres****Strasbourg, le 20 juin 2019****PROGRAMME**

- 14:00 **OUVERTURE DE LA SESSION**
- 14:00 **M. Hans-Jörg BEHRENS**, Président du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), Conseil de l'Europe
- 14:05 **M. l'Ambassadeur Jean-Baptiste MATTEI**, Représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, Président du Comité des Ministres
- 14:10 **M. Christos GIAKOUMOPOULOS**, Directeur Général, Direction générale Droits de L'Homme et État de droit, DGI - « Les Lignes directrices du Conseil de l'Europe pour la protection des victimes d'actes terroristes dans leur contexte »
- 14:20 **M. Wojciech SAWICKI**, Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe - « Protéger et soutenir les victimes du terrorisme »
- 14:30 **M. Linos-Alexandre SICILIANOS**, Président de la Cour européenne des droits de l'homme - « Terrorisme et droits de l'homme - défis pour la Cour européenne des droits de l'homme »
- 14:40 **SESSION DE TRAVAIL I**
Les Lignes directrices révisées du Comité des Ministres sur la protection des victimes d'actes terroristes
- 14:40 **M. Chanaka WICKREMASINGHE**, Représentant du CDDH auprès du Comité du Conseil de l'Europe pour la lutte contre le terrorisme (CDCT) - « Présentation des Lignes directrices révisées sur la protection des victimes d'actes terroristes »
- 14:50 **M. Mario JANEČEK**, Président du Comité du Conseil de l'Europe pour la lutte contre le terrorisme (CDCT) - « Activités du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre le terrorisme »
- 15:00 **M. Ledi BIANKU**, ancien juge de la Cour européenne des droits de l'homme, Professeur associé, Université de Strasbourg - « La Convention européenne des droits de l'homme et les victimes du terrorisme »
- 15:10 **Mme Annick HIENSCH**, Officier de liaison, Bureau de l'ONU pour la lutte contre le terrorisme, « Action des Nations Unies en matière de protection des victimes du terrorisme »
- 15:15 **M. Edo KORLJAN**, Secrétariat du CDDH - « Analyse des réponses des Etats membres du Conseil de l'Europe au questionnaire du CDDH »
- 15:20 **Discussion**
- 15:50 **Pause café**

- 16:20 **SESSION DE TRAVAIL II**
Bonnes pratiques en matière de protection des droits de l'homme des victimes d'actes terroristes
- 16:20 **Mme Elisabeth PELSEZ**, Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, France
« Le dispositif français de prise en charge et d'aide aux victimes du terrorisme »
- 16:35 **Mme Jelena WATKINS**, Psychothérapeute et Agent d'appui *Disaster Action*
« Les leçons tirées au Royaume-Uni concernant l'aide psycho-sociale à la suite d'attaques terroristes au niveau national et à l'étranger »
- 16:45 **Mme An VERELST**, Psychiatre, Université de Gand, Belgique
INVICTM International Network Supporting Victims of Terrorism and Mass Violence
« Soutien psycho-social aux victimes du terrorisme en Belgique »
- 17:00 **M. Ahmet MOLLAMAHMUTOĞLU**, Juge rapporteur, Ministère de la Justice, Turquie
« L'aide juridique et financière fournie aux victimes d'actes terroristes en Turquie »
- 17:10 **Mme Aleksandra IVANKOVIĆ**, Directrice adjointe, *Victim Support Europe*
« Réponses aux besoins des victimes du terrorisme »
- 17:25 **Discussion**
- 18:00 **Conclusion**
Remarques finales et clôture officielle de l'Atelier par le Président du CDDH
- 18:10 **Vin d'honneur offert par la Présidence française du Comité des Ministres**

* * *

Annexe V

Publications

Il est prévu de publier les documents suivants en 2019 :

- (1) *Contribution à l'évaluation prévue par la Déclaration d'Interlaken - Rapport final du CDDH*
- (2) *Education universitaire et formation professionnelle aux systèmes de la CEDH et de la Charte sociale Européenne - Guide pratique*
- (3) *La requête individuelle en vertu de la CEDH - Guide procédural*
- (4) *Cadre juridique du Conseil de l'Europe pour la protection des droits sociaux en Europe - Analyse*
- (5) *Bonnes et prometteuses pratiques visant à concilier la liberté d'expression avec d'autres droits et libertés, en particulier, dans les sociétés culturellement diverses - Guide pratique*
- (6) *Manuel sur les alternatives à la rétention dans le contexte des migrations*
- (7) *Protection et promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe - Recommandation du Comité des Ministres, compilation et synthèse des mesures et pratiques en place dans les États membres, Actes du Séminaire (29 novembre 2018)*
- (8) *Promotion des droits de l'homme des personnes âgées - Suivi de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2014)2 du Comité des Ministres, compilation et synthèse des mesures et pratiques en place dans les États membres, Actes de l'Atelier (21 juin 2018)*
- (9) *Protection des victimes d'actes terroristes - Lignes directrices révisées du Comité des Ministres, compilation et synthèse des mesures et pratiques en place dans les États membres, Actes du Séminaire (20 juin 2019)*
- (10) *Renforcer la réglementation internationale interdisant le commerce des biens utilisés pour la torture et la peine de mort - Etude de faisabilité*
- (11) *Les droits de l'homme et l'environnement - Manuel (3^e édition)*

* * *

Annexe VI

Calendrier des réunions du CDDH et de ses instances subordonnées pour le second semestre 2019
et avant-projet de calendrier pour le biennium 2020-2021 préparé par le Secrétariat
(tel qu'adopté par le CDDH lors de sa 91^e réunion (18–21 juin 2019))

2019	
Ouverture de l'Année Judiciaire	25 janvier
5 ^e réunion du Groupe de rédaction sur la place de la CEDH dans l'ordre juridique européen et international (DH-SYSC-II)	5–8 février
5 ^e réunion du Groupe de rédaction sur la société civile et les institutions nationales de droits de l'homme (CDDH-INST)	27 février–1 ^{er} mars
Événement sur la transparence et l'accès aux documents publics, sous l'égide de la Présidence finlandaise du Comité des Ministres	6 mars
4 ^e réunion du Groupe de rédaction sur la liberté d'expression et liens avec d'autres droits de l'homme (CDDH-EXP)	20–22 mars
6 ^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et la migration (CDDH-MIG)	26–28 mars
4 ^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits sociaux (CDDH-SOC)	3–5 avril
101 ^e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)	15–17 mai
6 ^e réunion du Groupe de rédaction sur la place de la CEDH dans l'ordre juridique européen et international (DH-SYSC-II)	22–24 mai
<i>Réunion des Agents du Gouvernement avec le Greffe de la Cour</i>	17 juin
91 ^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) et Atelier sur la protection des victimes d'actes terroristes	18–21 juin
7 ^e réunion du Groupe de rédaction sur la place de la CEDH dans l'ordre juridique européen et international (DH-SYSC-II)	18–20 septembre
[6 ^e réunion du Groupe de rédaction sur la société civile et les institutions nationales de droits de l'homme (CDDH-INST)]	[25–27 septembre] ¹⁸
6 ^e réunion du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)	15–18 octobre
7 ^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et la migration (CDDH-MIG)	22–24 octobre
102 ^e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)	Paris 13–15 novembre
<i>[Réunion des Agents du Gouvernements...]</i>	[...]
92 ^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)	26–29 novembre

¹⁸ A réviser en fonction des ressources disponibles et en consultation avec la Présidente du Groupe.

2020	
<i>Ouverture de l'Année Judiciaire</i>	janvier
1 ^e réunion du Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace des différends interétatiques (DH-SYSC-IV)	février
6 ^e réunion du Groupe de rédaction sur la société civile et les institutions nationales de droits de l'homme (CDDH-INST)	février
<i>Conférence de haut niveau sur les droits de l'homme et l'environnement, sous l'égide de la Présidence géorgienne du Comité des Ministres</i>	février
8 ^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et la migration (CDDH-MIG)	mars
1 ^e réunion du Groupe de rédaction sur la réception nationale de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-V)	avril
7 ^e réunion du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)	avril
7 ^e réunion du Groupe de rédaction sur la société civile et les institutions nationales de droits de l'homme (CDDH-INST)	mai
103 ^e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)	mai
<i>Réunion des Agents du Gouvernement avec le Greffe de la Cour</i>	juin
93 ^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)	juin
2 ^e réunion du Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace des différends interétatiques (DH-SYSC-IV)	septembre
9 ^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et la migration (CDDH-MIG)	septembre
2 ^e réunion du Groupe de rédaction sur la réception nationale de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-V)	octobre
104 ^e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)	octobre
8 ^e réunion du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)	octobre
94 ^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)	novembre
2021	
<i>Ouverture de l'Année Judiciaire</i>	janvier
3 ^e réunion du Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace des différends interétatiques (DH-SYSC-IV)	février
1 ^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV)	février
1 ^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'intelligence artificielle (CDDH-INTEL)	mars
3 ^e réunion du Groupe de rédaction sur la réception nationale de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-V)	avril
2 ^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV)	mai

105 ^e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)	mai
<i>Réunion des Agents du Gouvernement avec le Greffe de la Cour</i>	juin
95 ^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)	juin
4 ^e réunion du Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace des différends interétatiques (DH-SYSC-IV)	septembre
2 ^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'intelligence artificielle (CDDH-INTEL)	septembre
4 ^e réunion du Groupe de rédaction sur la réception nationale de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-V)	octobre
9 ^e réunion du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)	octobre
106 ^e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)	octobre
96 ^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)	novembre

* * *